



ASSEMBLEE GENERALE

Du 8 décembre 2020

Relevé de décisions

Présents :

AREAS
Caux Seine Agglomération
EPTB Yères
SBV Arques
SBV Cailly Aubette Robec
SBV Ganzeville
SBV Saane Vienne Scie
SMBV Austreberthe
SMBV Austreberthe
SMBV Austreberthe
SMBV Caux Seine
SMBV Caux Seine
SMBV Dun Veules
SMBV St Martin de Boscherville

Monsieur OUVRY
Monsieur LECARPENTIER
Monsieur MARET
Monsieur BATTEMENT
Monsieur ANQUETIN
Monsieur SERVAIN
Monsieur LEFORESTIER
Monsieur CHEMIN
Madame BOUZID
Madame ALLAIS
Monsieur CORITON
Monsieur LESOIF
Monsieur DUFOUR
Monsieur CHAUVIN
Monsieur CORTINOVIS
Monsieur GAMBIER
Monsieur ROBERT
Monsieur THELU

INTRODUCTION PAR M. CORTINOVIS, PRESIDENT DE L'ASYBA

Bonjour à toutes et à tous.

J'aurai préféré une réunion en présentiel, eu égard aux nouveaux membres, à qui je souhaite la bienvenue dans ce groupe d'élus de bassin versant particulièrement solidaires et engagés dans la gestion de l'eau, du risque et du territoire.

Mais la situation sanitaire dans laquelle nous sommes, nous impose cette visioconférence.

Objet de cette AG

Le but premier pour moi est d'élire un nouveau président.

Ces derniers temps, j'ai sollicité mes collègues pour connaître leurs intentions.

Aujourd'hui, nous avons une candidature, celle de Bastien Coriton, Président du bassin versant Caux Seine ce dont je me félicite.

Cependant la porte reste largement ouverte.

C'est quoi l'ASYBA aujourd'hui

C'est le regroupement d'une vingtaine de structures de bassin versant ou structures assimilées : Eure et Seine Maritime.

Elle est composée de personne physique, un représentant par structure, en général le Président et depuis le mois de juillet dernier : de personnes associées : d'anciens élus.

Pourquoi une telle association

L'ASYBA, c'est à la fois peu de chose mais en même temps un élément essentiel car aujourd'hui, plus que jamais on n'est pas pertinent tout seul.

La gestion du risque inondation, ne demande pas simplement une réponse hydraulique mais, demande aussi une réponse systémique et complexe, afin de prendre en compte l'évolution et l'aménagement du territoire auxquels s'ajoute aujourd'hui le dérèglement climatique.

Car eau et territoire sont intimement liés avec un dénominateur commun : le risque.

Aussi, le but de cette association est le suivant :

- Voir et comprendre comment font les autres tout en respectant les différences de chacun. C'est comme cela que l'on construit sa propre démarche, à la fois semblable et différente ; mais avec au final une même approche globale.
- Être force de proposition au niveau de l'Etat, de l'AESN, des financeurs etc...
- Peser sur les choses car le national est déconnecté du local. On veut tout uniformiser. Certes la loi est une mais les territoires sont divers.
Il faut laisser au local une autonomie relative maximale, donc un pouvoir, condition première pour se sentir responsable.

Ce que nous avons fait sur le plan local, la Haute Normandie, l'ANEB l'a fait sur le plan national, et nous étions présents à sa création.

Elle fédère aujourd'hui plus de 60 structures, certaines énormes ARPE PACA, les Grands lacs de Seine, l'Entente Oise Aisne, etc.

Ceci afin de porter la bataille de l'eau à travers une approche globale et partagée et à partir du seul périmètre pertinent qui soit : le bassin versant avec pour principe majeur la solidarité amont/aval.

C'est dire les limites de la GEMAPI basée sur une échelle administrative et sans prise en compte du phénomène ruissellement.

Avant de passer à l'ordre du jour, je vais laisser la parole à Mya Bouzid, correspondante de l'ASYBA, qui largement connue et reconnue pour ses compétences et son implication tant sur le plan local, que national et que je remercie ici tout particulièrement pour l'aide précieuse qui est la sienne.

MEMBRES ASSOCIES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION - CANDIDATURES

Suite à la modification des statuts lors de l'AG du 22 juillet 2020, des personnalités qualifiées peuvent candidater pour faire partie de l'Association grâce à leur expérience acquise au sein des Syndicats de bassin versant.

Plusieurs candidatures ont été reçues :

Monsieur CORTINOVIS

Monsieur THELU

Monsieur ROBERT

Monsieur GAMBIER (sous réserve)

Monsieur GAMBIER a souhaité retirer sa candidature.

Le conseil d'administration a décidé, à l'unanimité, d'accepter Monsieur CORTINOVIS, Monsieur THELU et Monsieur ROBERT comme membres associés au sein de l'ASYBA.

BILAN FINANCIER 2019

Le bilan financier de l'année 2019 est présenté par Mme Bouzid (cf. diaporama joint). Avec l'évènement « 20 ans des inondations de 99/2000 », le budget est en déficit de 1697,26 € avec des dépenses de 14 497,26 € et une recette de 12800 € (8400 € de cotisations et 4400 € de participations exceptionnelles de différentes structures dans le cadre de l'évènement des 20 ans). Le report des exercices précédents permet de couvrir le déficit et de finir l'année avec un solde positif de 6038 €.

Le conseil d'administration a décidé, à l'unanimité, de voter le bilan financier 2019.

ELECTION DU BUREAU

Pour rappel : le bureau est composé de 9 membres qui désignent en leur sein : 1 Président(e), 2 Vice-Président(e)s, 1 Secrétaire, 1 Trésorier. Le bureau doit être composé de 6 membres actifs minimum et 3 membres associés maximum.

Les personnes suivantes se sont proposées pour être candidates au bureau de l'ASYBA :

- Monsieur CHEMIN
- Monsieur CORITON,
- Monsieur CORTINOVIS,
- Monsieur DUFOUR
- Monsieur LEFORESTIER
- Monsieur LESOIF
- Monsieur ROBERT.
- Monsieur SERVAIN
- Monsieur THELU,

Le conseil d'administration a désigné, à l'unanimité, ces membres pour représenter le bureau de l'ASYBA.

Le bureau de l'ASYBA a désigné en son sein les responsabilités des membres comme suit :

Monsieur CORITON a été élu Président de l'ASYBA

Monsieur CHEMIN a été élu Vice-Président

Monsieur LEFORESTIER a été élu Vice-Président

Monsieur LESOIF a été élu Secrétaire

Monsieur SERVAIN a été élu Trésorier

Monsieur DUFOUR a été élu membre du Bureau

Monsieur CORTINOVIS élu membre du Bureau représentant les membres associés

Monsieur THELU élu membre du Bureau représentant les membres associés

Monsieur ROBERT élu membre du Bureau représentant les membres associés.

DESIGNATION DES DELEGUES AUX INSTANCES

L'ASYBA représente ses membres dans plusieurs instances :

- la commission herbage
- l'ANEB
- la COPTATI

Il convient de désigner les représentants de l'ASYBA qui siégeront dans ces instances.

Le conseil d'administration a désigné, à l'unanimité :

Pour la commission herbage :

Monsieur LEFORESTIER, Monsieur LESOIF et Monsieur BATTEMENT ont été élus titulaire à la commission herbage.

Monsieur GUILBERT, Monsieur CORITON et Monsieur THELU ont été élus suppléant à la commission herbage.

A l'ANEB :

Monsieur CORITON a été élu titulaire à l'ANEB ;

Monsieur ROBERT a été élu suppléant à l'ANEB

A la COPTATI :

Monsieur CORITON a été élu titulaire à la COPTATI.

Monsieur LEFORESTIER a été élu suppléant à la COPTATI.

PROGRAMMATION 2020

L'année 2020 n'a pas été simple pour la mise en œuvre des actions de l'ASYBA. Toutefois, plusieurs événements se sont déroulés :

- une rencontre avec la Directrice régionale de l'AESN.
- Sur le volet herbe, plusieurs réunions ont été faites :
 - en avril 2020 : réunion avec la DDTM
 - Été 2020 : travail sur le protocole herbe
 - en novembre 2020 : Commission herbage
 - en décembre 2020 : réunions entre les animateurs agricoles
- réunions entre animateurs :
 - Réunion de reprise d'activité post-covid
 - Réunion finances
 - Réunion volet agricole
 - Réunion gestion de crise (Bluspark, HDRain)

Plus de détails dans le diaporama joint.

Le conseil d'administration valide, à l'unanimité, la programmation 2020.

COTISATIONS 2020 ET 2021

Depuis plusieurs années, les cotisations sont les mêmes :

- 400 € pour les structures ayant moins de 20 000 habitants
- 600 € pour les structures ayant plus de 20 000 habitants.

Il est proposé de rester sur les mêmes montants pour 2020 et 2021 ;

Le conseil d'administration a désigné, à l'unanimité, la décision de garder les mêmes montants de cotisation pour 2020.

Plusieurs membres du conseil d'administration indiquent qu'il est nécessaire d'étudier les sources de financements pour augmenter la force de frappe de l'ASYBA. Cette question sera débattue lors de la prochaine réunion de bureau.

Le montant des cotisations 2021 sera notamment étudié.

BUDGET PREVISIONNEL 2020

Avec la crise sanitaire, le budget 2020 n'a pas pu être voté plus tôt dans l'année.

Cette année, les dépenses ont été moins conséquentes que l'année précédente.

Les dépenses sont estimées à 8370 € (le montant des frais de secrétariat est approximatif car l'agent en charge du secrétariat n'a pas pu faire les heures prévues pour l'ASYBA pendant le premier confinement).

Les dépenses prévisionnelles s'élèvent à xxx. Les recettes prévisionnelles s'élèvent à xx.

Afin d'équilibrer le budget il est nécessaire d'utiliser le report de l'exercice précédent.

Le conseil d'administration a voté, à l'unanimité, le budget prévisionnel 2020.

PROGRAMMATION 2021

Les principales actions prévues en 2021 sont évoquées :

- Démarches politiques :
 - Axe Seine et Littoral
 - Rencontre avec le Préfet
 - Agence Régionale de biodiversité
 - Eure
 - Basse-Normandie

- Poursuite des actions actuelles :
 - Réunions de Présidents
 - Réunions d'animateurs
 - Partage d'informations et de bonnes pratiques
 - Gestion de la communication
 - Participation aux commissions régionales et nationales

- Démarches thématiques
 - Général
 - Formation « les leviers d'action à l'échelle des Bassins Versants » - Co-organisation AREAS/ASYBA (Destinée aux élus de BV et de CC)
 - Rencontre autour de la démarche EPAGE (Témoignage SEQUANA)
 - Etude juridique ?
 - Agricole :
 - Stage « retournements d'herbages »
 - Rencontre filières
 - Démarches herbe et développement des filières locales
 - Gestion de crise
 - Formation PCS (intervenante : Louise du SMBVAS)
 - Rencontre autour de l'alerte (témoignage SYAGE)
 - Financements
 - Rencontre avec la Région
 - Mares et zones humides
 - Réunion d'animateurs

La programmation 2021 sera discutée lors du bureau de janvier 2021.

PREVISIONNEL FINANCIER 2021

Pour l'année 2021, les dépenses avec un montant prévisionnel de 12 570 € et une recette de 8200 €. Les dépenses vont être plus conséquentes s'il est réalisé un stage sur les retournements herbages.

Le budget prévisionnel 2021 sera étudié lors du bureau de janvier 2021.

OUTILS VISIO ZOOM

Le nombre de réunion en visio ayant été décuplé cette année, la décision a été prise de s'abonner à l'outil visio zoom début novembre et d'en faire profiter tous les adhérents de l'ASYBA.

Depuis le début de l'abonnement, 3 structures en ont profité pour un total de 14 réunions effectuées.

PROCHAINE REUNION DE BUREAU

La prochaine réunion de bureau aura lieu en janvier 2021.